

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 26 septembre 2024 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Maggy CONAN
Jacques LE BORGNE
Nicole BIHAN
Amélie JOUIN
Benoit QUEMENER
Virginie KERBRAT
Elen LE GALL
Michelle CREACH
Nolwenn LE ROUX
Marion FLOC'H
Sandrine HONNORAT
Julien JEGO
Mathilde OLAYA

**Questions CGT
Questions transversales**

1. Il semblerait que la MAM de Santec soit fermée. Avez-vous trouvé une MAM en remplacement ? Pouvez-vous faire une note d'info pour informer les salariés ?

Réponse Direction :

La MAM (Maison d'Assistants Maternels) de Santec nous a récemment informé de sa fermeture. Nous avons pris contact avec d'autres MAM situées sur le territoire. Nous diffuserons une note d'information lorsqu'un nouveau partenariat sera confirmé.

2. Les salariés bénéficiant des points de pénibilités ont-ils des points en arrêt maladie ?

Réponse Direction :

Les points de pénibilité sont uniquement attribués pour les nuits effectivement réalisées.

3. Qui est en charge du réapprovisionnement des distributeurs Marguerite sur chaque site ? Nous constatons que sur le site de Roscoff ils sont vides depuis quelques temps.

Réponse Direction :

Les agents en charge de l'entretien des espaces communs assurent le réapprovisionnement des distributeurs Marguerite sur chaque site.

4. Pouvez-vous nous dire qui est référent handicap à la place de Mme Mahé ? Pouvez-vous mettre à jour l'affichage obligatoire sur l'intranet ?

Réponse Direction :

Nous avons sollicité un salarié. Une fois ce remplacement confirmé, nous procéderons à la mise à jour de l'affichage obligatoire.

5. Nous avons plusieurs retours de salariés nous indiquant ne pas avoir de réponses à leur sollicitation concernant la récupération des CP acquis en arrêt maladie pendant la période antérieure au décret. Pouvez-vous faire une note d'info indiquant aux salariés la procédure ?

Réponse Direction :

Une réponse a été adressée aux salariés concernés le mercredi 2 octobre. Nous ne diffuserons pas de note d'information.

6. Les salariés qui sont en arrêt maladie depuis plus d'un an et qui ont obtenu une majoration de leurs heures l'année précédente n'ont à priori pas de majoration au-delà de 15h au 1^{er} janvier. Sur quel texte vous appuyez-vous pour ne pas appliquer la majoration ?

Réponse Direction :

L'accord d'entreprise relatif aux dispositions particulières concernant l'organisation du temps de temps de travail au sein de la Fondation ILDYS du 15 décembre 2016 prévoit « un report du solde d'heures, sur l'année N+1, sans majoration pour les salariés absents pour raison médicale plus de 20 jours en décembre de chaque année ».

Questions Pôle Sanitaire

7. Comment expliquez-vous que les tuteurs du polyvalent de Ty Yann ne perçoivent pas la même prime de tutorat alors que leurs apprentis sont à temps pleins ?

Réponse Direction :

Cette question a déjà été abordée lors du CSE du 24 septembre.

Conformément à l'accord de branche, la prime de tutorat est fixée à 100 euros par apprenti et par tuteur (1 tuteur = 1 apprenti = 100 euros). Il est possible que deux tuteurs se succèdent pour un même apprenti.

Nous allons étudier la situation et procéder à une régularisation si nécessaire en faveur du salarié ayant assuré le tutorat.

Pouvez-vous organiser une procédure de vérification de la tuyauterie sur le site de Roscoff et un protocole en cas tuyauterie bouchée pour les services de soins dans l'attente d'intervention (tuyauterie bouchée du 4 au 5 et du 6 au 9 septembre en Neurologie)

Réponse Direction :

La canalisation du service de Neurologie a été réparée. Elle était déformée à la suite de nombreux débouchages causés par un mauvais usage et notamment le vidage du marc de café dans les éviers.

8. Quel est le pourcentage de poste à pourvoir sur les services assurant une continuité des soins 24/24 et 7/7 ?

Réponse Direction :

La prime de continuité, si elle est due sera bien versée. Aucun service, actuellement, ne peut y prétendre à part le SMR Neurologie.

9. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi lorsque l'alarme se déclenche dans le service polyvalent de Ty Yann, l'alarme retentit dans les chambres des patients ? Il semblerait qu'il y ait déjà eu une intervention pour cela précédemment mais le problème n'est pas résolu.

Réponse Direction :

Nous avons déjà rencontré ce dysfonctionnement au SMR Polyvalent. Il y a deux ans, nous avons fait intervenir deux entreprises pour résoudre le problème.

Nous allons procéder à un contrôle du fonctionnement, puis, le cas échéant, demander une nouvelle intervention.

10. Quand seront prévus les travaux de sécurisation entre les services polyvalents et pédiatriques suite à la réorganisation des 5 lits entre les 2 services sur le site de Ty Yann ?

Réponse Direction :

Les travaux de sécurisation entre les services polyvalents et pédiatriques, suite à la réorganisation des 5 lits entre les deux services, sont prévus entre octobre et novembre.

11. Pouvez-vous nous faire un retour suite au rdv concernant les rails qui doivent être installés dans 2 chambres du SSNA de Roscoff ?

Réponse Direction :

Cette installation est planifiée pour la fin décembre 2024.

12. Pouvez-vous nous dire pourquoi l'information orale donnée aux salariés de St Luc sur l'augmentation du temps AS était de 0.40 ETP alors qu'en réalité c'est 0.1 ETP supplémentaire qui a été annoncé en CSE ? D'autre part, nous constatons que le poste 0.80 ETP avait été gelé suite à un changement de service d'une AS, comptez-vous le remettre à l'affichage ?

Réponse Direction :

L'augmentation du temps aide-soignant est bien de 0,1 ETP, comme indiqué en CSE. Le poste à 0,8 ETP n'existe plus, car l'organisation des aides-soignants entre le service de Cardiologie et le service Polyvalent a été revue. Cette organisation est maintenant en adéquation avec le profil des patients, notamment en ce qui concerne la dépendance cotée par le PMSI pour les patients de Cardiologie.

13. Pouvez-vous nous dire pourquoi les sonnettes des aidants-aidés sonnent en cardiologie de St Luc ? Quelle solution peut-elle être apportée pour que la salariée soit informée directement ?

Réponse Direction :

Nous ne pouvons pas désactiver les sonnettes, mais nous mettrons un affichage pour informer les personnes accueillies du numéro à joindre.

Questions Pôle Médico-Social

14. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi certains salariés en CDI ont des RRS sur leur planning alors qu'ils n'en ont pas fait la demande sur le site de Lannouchen / St Jacques ? Pouvez-vous rappeler à l'encadrement que lorsque les RR sont imposés il faut mettre des RRE et non des RRS sur Équitime ?

Réponse Direction :

Des modifications de planning sont régulièrement demandées par les salariés aux cadres. En fonction des besoins, l'encadrement sollicite également les salariés. Pour rappel, les repos de roulement (RR) des salariés des sites de Saint Vincent Lannouchen et Saint Jacques peuvent se cumuler sur une semaine et sont gérés au niveau du roulement. Si un changement est effectué à la demande du salarié, il s'agit d'un RRS. Si la demande est à l'initiative de l'encadrement, il s'agit d'un RRE.

15. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi des salariés en CDD ont eu des semaines de RR pendant la période estivale alors que ce n'était pas leur souhait ?

Réponse Direction :

Durant la période estivale, la priorité est accordée à la pose des congés payés. Cependant, la pose de RR est possible si l'accompagnement des résidents est assuré par un effectif soignant suffisant. Les besoins en ressources humaines sont évalués par service, et nous ne positionnons pas plus de soignants que nécessaire.

16. Pouvez-vous indiquer à l'encadrement de La Source que lorsqu'un salarié pose du temps choisi sur une semaine, le K est renseigné du lundi au vendredi et le R (et non pas par exemple récup férié) du samedi au dimanche sur Equitime ?

Réponse Direction :

Le message a été transmis à la cadre.

17. Pouvez-vous régulariser la situation des salariés de nuit de la Source qui n'ont eu qu'une seule nuit de pénibilité au lieu des deux réglementaires ?

Réponse Direction :

La situation a été régularisée le 16 septembre.

Questions Pôle Ressources

18. Nous constatons que certains accords (aménagement du temps de travail) ne sont toujours pas accessibles de l'extérieur sur l'espace salariés intranet. Pouvez-vous les rendre accessible ?

Réponse Direction :

Nous allons vérifier l'accessibilité de tous les accords d'entreprise sur l'Intranet.

19. Pouvez-vous revoir l'organisation de l'entretien des véhicules de Ty Yann et des

foyers brestois car ils sont souvent très sales voir accidentés ?

Réponse Direction :

Nous avons mis en place un planning pour le nettoyage des véhicules dans le secteur social.

Il est essentiel que chaque salarié veille à la propreté des véhicules qu'il utilise, en s'assurant de l'enlèvement des déchets notamment.

20. Pouvez-vous changer le container à carton et plastique qui est derrière la restauration de Roscoff car il est en très mauvais état (rouille, risque de blessures avec rebords coupants...) ?

Réponse Direction :

Une demande a été réalisée auprès de la communauté de communes, nous sommes en attente d'une réponse.

21. Pouvez-vous nous dire pourquoi les salariés qui posent des CP sur des semaines avec week-end travaillés n'ont pas le maintien de la prime de dimanche au service restauration de Lannouchen?

Réponse Direction :

Les régularisations ont été effectuées sur les bulletins de salaire du mois de septembre.

22. Pouvez-vous mettre des disques bleus dans tous les véhicules qui sont en réservation sur intranet ?

Réponse Direction :

Les disques bleus pour tous les véhicules en réservation sur l'intranet ont été commandés.

23. Un poste de secrétaire médicale de Soins de suite à temps plein va être vacant suite à un départ en retraite sur le site de Roscoff. Quand allez-vous mettre le poste à l'affichage ?

Réponse Direction :

En raison de l'informatisation du dossier patient et de l'automatisation de certaines tâches, une réorganisation du service de secrétariat médical est actuellement en cours.

Une fois que le salarié aura fait valoir ses droits à la retraite, ce poste ne sera pas maintenu.

Le projet sera présenté au CSE, dès qu'il sera finalisé.

Questions SUD **Questions transversales**

24. Quelles sont les modalités de pose de temps-choisi pour la prochaine période ?

Réponse Direction :

La note d'information concernant la planification des congés payés et du temps choisi a été diffusée le lundi 30 septembre.

Les modalités restent inchangées, toutes les demandes de temps choisi seront étudiées. Toutefois, en fonction des exigences liées à la continuité des activités, il ne sera pas possible d'accepter plus de quatre semaines de temps choisi par an pour certains métiers.

25. Plusieurs salariés des pôles ressources et médico-sociales nous font remonter avoir eu des réflexions de leur responsable de service sur leur arrêt de travail qui seraient de "complaisance". Pouvez-vous rappeler à votre encadrement qu'ils ne sont pas médecins et qu'ils n'ont pas à émettre des doutes sur les arrêts de travail des salariés ?

Réponse Direction :

Aucun salarié, quel que soit son poste, ne doit émettre de commentaires sur les absences pour arrêt de travail d'autres salariés.

26. Combien de salariés ont fait la demande de récupération de congés payés suite à un arrêt maladie. Pouvez-vous nous donner la date butoir légale de ces demandes ?

Réponse Direction :

Une réponse a été adressée à la dizaine de salariés concernés le mercredi 2 octobre.

27. Pouvez-vous nous confirmer que les salariés peuvent bénéficier de deux jours d'événements familiaux lors d'un PACS d'un enfant ? Si cela est exact, pouvez-vous modifier la fiche RH sur intranet ?

Réponse Direction :

Les salariés bénéficient de deux jours pour événements familiaux dans le cadre du mariage d'un enfant, mais il n'existe pas de dispositions particulières concernant le PACS d'un enfant.

28. Concernant les travaux, quels sont les prochains déménagements d'équipes prévus ?

Réponse Direction :

Une CSSCT exceptionnelle est prévue le 18 octobre prochain, et le sujet a été évoqué en CSE. À Perharidy, trois services sont concernés par les travaux :

- Équipes Mobiles : Les travaux commencent pour leur implantation dans le bâtiment 16. L'objectif est de libérer le rez-de-chaussée du bâtiment 15 pour y aménager les futures consultations externes.
- Médecins SMR Appareil Locomoteur : Actuellement dans des bureaux provisoires, ils seront bientôt installés dans leurs bureaux définitifs au 1er étage du bâtiment 6.
- Pédiatrie HTP : Nous entamons les travaux de redistribution et de rénovation des espaces. Des réaménagements temporaires seront mis en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Questions Pôle Sanitaire

29. Où en est la nouvelle grille des IDE du service de neurologie. Nous vous rappelons que cette grille est non conforme à nos accords. Cela fait trois ans que nous vous demandons de modifier cette dernière, si cela ne bouge pas rapidement nous serons dans l'obligation d'alerter l'inspection du travail.

Réponse Direction :

Nous souhaitons présenter une nouvelle grille horaire pour la fin de l'année, construite en collaboration avec les salariés.

30. Au vue de l'installation du chantier, de nouveaux filtres occultants sont-ils prévus sur les fenêtres des chambres du service de pédiatrie située côté dialyse ?

Réponse Direction :

Des filtres occultants pourront être installés prochainement.

31. Nous avons remarqué que les transmissions faites sur sillage peuvent être modifiées par une personne différente de la personne qui l'a écrite. Cela peut poser des problèmes. Est-il possible de changer cette fonctionnalité ?

Réponse Direction :

Il n'est pas possible de modifier cette fonctionnalité, sachant que toute modification est tracée et visible dans le logiciel. Le service informatique peut vous accompagner pour vous aider à visualiser ces affichages.

32. Avez-vous fait le tri dans les casiers qui sont non utilisés au sein des vestiaires du site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Les casiers non utilisés seront ouverts prochainement, en présence d'un élu.

33. Comment est calculée la prime pool pour les salariés à temps partiel ? Pouvez-vous nous donner le calcul pour un 80 % ?

Réponse Direction :

La prime pool pour un salarié affecté à 100 % au pool est de 10 points. Ce n'est pas le nombre de points de prime pool qui est proratisé en fonction du temps de travail, mais le taux.

Exemple pour un salarié à temps plein (100 % au pool) : Prime pool = 10 * 4.58 = 45.80 €
Exemple pour un salarié à 80 % (100 % au pool) : Prime pool = 10 * 4.58 * 80 % = 36.64 €

34. Le recrutement d'un médecin est-il toujours en cours pour le service de pédiatrie de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le recrutement d'un pédiatre en contrat à durée déterminée est toujours en cours. L'un des médecins reprendra son poste à la fin octobre.

Questions Pôles Ressources

35. Une baisse de l'effectif des chauffeurs est-elle prévue en 2024 ? en 2025 ? Si oui comment vont s'organiser les transports scolaires pour les lycéens du service de pédiatrie de Roscoff ? Ainsi que les transports pour les adultes ?

Réponse Direction :

Une réflexion est en cours sur l'activité des chauffeurs en lien avec le déménagement de Saint Luc sur le site de Perharidy. Deux salariés feront valoir leurs droits à la retraite prochainement. Dans l'attente, nous recrutons des salariés en contrat à durée déterminée pour couvrir les besoins.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 22 octobre à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 17 octobre 2024 à 12h00